

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mercredi, le 5 janvier 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mercredi, le 5 janvier à 19h30 au 143, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, René Bergeron et Bianca Béliveau.

Sont absents : Éric Rouleau, Laurent Ratté

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

Ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 20 décembre 2010.
3. Adoption des comptes.
4. Dépôt des activités financières;
5. Ville de Victoriaville majoration du coût d'inscription aux activités de loisirs;
6. Projet de règlement de concordance du règlement de zonage au plan d'urbanisme;
7. Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire;
8. Renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ;
9. Adhésion au transport adapté et contribution financière 2011 à Rouli-bus;
10. Offre de services de la SPAA pour l'année 2011;
11. Participation financière au Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi – Édition 2011;
12. Renouvellement à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);
13. Renouvellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);
14. Adhésion annuelle à Québec Municipal 2011;
15. OMH budget 2011;
16. Renouvellement du contrat de service avec Buro Pro;
17. Contribution annuelle au Réseau BIBLIO-CQLM;
18. Renouvellement contrat de service et intranet avec Infotech;
19. Responsabilité des conseillers;
20. Période de questions;
21. Affaires nouvelles;
- 21.1 Appel d'offre pour les travaux du rang 2;
- 21.2 Mandater un ingénieur – égout du village;
- 21.3 Projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme;

22. Levée de la séance;

001-01-11

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

002-01-11

02- Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2010 et le suivi.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1^{er} décembre 2010 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

003-01-11

02.1- Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2010 et le suivi.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 20 décembre 2010 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

004-01-11

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 90849.78\$, dont 4 273.05\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

04- Dépôt des activités financières.

La directrice générale dépose les activités financières de l'année 2010.

005-01-11

05- Ville de Victoriaville majoration du coût d'inscription aux activités de loisirs.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la majoration du coût d'inscription aux activités de loisirs à Victoriaville à 190\$ par utilisateur au lieu de 158\$ pour l'année 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

006-01-11

06- Projet de règlement de concordance du règlement de zonage au plan d'urbanisme.

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 216;

Considérant que le règlement de zonage no. 216 nécessitait des modifications afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme;

Considérant que les modifications sont conformes au plan d'urbanisme;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement avec modification numéro _____ modifiant le règlement de zonage no. 216 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le règlement de zonage est modifié par l'abrogation de l'article 5.27.

Article 2: Le règlement de zonage est modifié par l'abrogation du contenu de l'article 5.26.4 intitulé «Déblais interdits au pied du talus» et par son remplacement par le contenu suivant :

Les travaux de déblai sont interdits à l'intérieur de la bande visée au point c) de l'article 5.26.2.

Article 3: La légende du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée par :

- 1) le remplacement de l'expression «Zone d'inondation» par l'expression «Zone de mouvement de terrain»;
- 2) le remplacement de l'expression «Zone de glissement de terrain» par l'expression «Zone d'inondation».

Article 4: La «Table des matières» faisant partie intégrante du règlement de zonage est mise à jour.

Article 5: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

007-01-11

07- Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de

développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

Il est proposé par : René Bergeron

Et appuyé par : Bianca Béliveau

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

008-01-11

08- Renouveau de la police d'assurance avec la MMQ.

Le conseiller Denis Lampron propose que la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec soit renouvelée pour l'année 2011 aux mêmes conditions que l'an 2010. Le coût est fixé à 9 993 \$, taxes incluses.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

009-01-11

09- Adhésion au transport adapté et contribution financière 2011 à Rouli-bus.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose que la Municipalité de Saint-Samuel adhère à *Rouli-Bus - Transport adapté* pour l'année 2011 et s'engage à lui verser une contribution de 1 899 \$ pour ses services.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

010-01-11

10- Offre de services de la SPAA pour l'année 2011.

Le conseiller René Bergeron propose que le forfait 2 soit retenu pour les services de la SPAA pour l'année 2011. Le coût est de 1,75 \$ par habitant, soit un déboursé évalué à 1 240,75\$.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

011-01-11

11- Participation financière au Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi-Édition 2011.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose que la municipalité participe à l'édition 2011 du Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi mis sur pied par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond. La participation financière de la municipalité est fixée à 700 \$ et permettra le soutien à l'emploi pour au moins trois jeunes étudiants.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

012-01-11

12- Renouvellement à la Fédération Québécoise des Municipalité (FQM).

Le conseiller Denis Lampron propose que l'adhésion à la FQM pour les élus de la municipalité soit renouvelée pour l'année 2011 au coût de 648,45 taxes incluses.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

013-01-11

13- Renouvellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

La conseillère Bianca Béliveau propose que l'adhésion à l'ADMQ et le renouvellement de l'assurance responsabilité et cautionnement pour la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité soient renouvelés pour l'année 2011 au coût de 585,13 taxes incluses.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

014-01-11

14- Renouvellement au portail Québec MUNICIPAL

La conseillère Bianca Béliveau propose que l'adhésion au portail **Québec Municipal** soit renouvelée pour l'année 2011 au coût de 160 \$ plus taxes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

015-01-11

15- OMH budget 2011.

La conseillère Bianca Béliveau propose d'accepter le budget de l'OMH pour l'année 2011 au coût de 3 979\$.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

16- Renouvellement du contrat de service avec Buro Pro.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

016-01-11

17- Contribution annuelle au Réseau BIBLIO-CQLM.

Le conseiller Denis Lampron propose de renouveler la contribution 2011 avec le Réseau Biblio et les frais informatiques au coût total de 3 703.73 plus taxes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

017-01-11

18- Renouvellement contrat de service et intranet avec Infotech.

Le conseiller René Bergeron propose de renouveler le contrat de service avec Infotech le logiciel comptable au coût de 3 915\$ plus taxes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

19- Responsabilité des conseillers.

M Lampron : une réunion de la Corporation a eu lieu le 16 décembre avec les nouveaux membres, M Ratté a énuméré tout ce que la Corporation a fait depuis son début.

M Grégoire Bergeron : une réunion est prévue le 10 janvier avec les organismes de la municipalité.

20- Période de questions.

L'assistance s'informe sur divers sujets.

21- Affaires nouvelles.

018-01-11

21.1 Appel d'offre pour les travaux du rang 2.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'évaluer les travaux à faire pour ensuite aller en appel d'offre du rang 2

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

019-01-11

21.2 Mandater un ingénieur – égout du village.

Le conseiller Denis Lampron propose de mandater un ingénieur pour faire l'étude des égouts du village.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

020-01-11

21.3 Projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme;

Considérant l'adoption par la municipalité du Plan d'urbanisme no. 215;

Considérant que le plan d'urbanisme no. 215 nécessitait des modifications afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro _____ modifiant le plan d'urbanisme no.215 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: La légende du plan d'affectation du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifiée par :

- 3) le remplacement de l'expression «Zone d'inondation» par l'expression «Zone de mouvement de terrain»;
- 4) le remplacement de l'expression «Zone de glissement de terrain» par l'expression «Zone d'inondation».

Article 2: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

La directrice générale dépose la démission d'un conseiller, M Éric Rouleau. La directrice avisera les membres du calendrier électoral.

22- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Bianca Béliveau propose la levée de la séance à 21 h 15. La séance est close.

René Mongrain,
Maire

Suzie Constant,
Secrétaire de la séance